

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR – FRATERNITÉ – JUSTICE



MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES (SMH)



Avis d'Appel Public International à Manifestations d'Intérêt

AMI N°04/CPMP/SMH/2022

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT DES COÛTS PÉTROLIERS ENCOURUS PORTANT
SUR LE BLOC C-8 DURANT LES EXERCICES 2018, 2019, 2020 , 2021 ET 2022**

1. Le présent appel public international à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés de la SMH approuvé par la CPMP et la CNCMP en 2022.
2. La Société Mauritanienne des Hydrocarbure envisage de fiancer sur fond propre le recrutement d'un cabinet pour l'audit des coûts pétroliers encourus portant sur le bloc C-8 durant les exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
3. La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'article 20.4 du CEP du bloc C8 pour l'audit des coûts recouvrables ainsi que, pour GTA, par référence à l'article 44 de l'ACI. À cet effet, la SMH a été mandatée par l'État pour la préparation, la supervision et la réalisation de l'audit des coûts recouvrables encourus sur le bloc C8, y compris GTA, au cours des années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
4. Les objectifs recherchés à travers cette mission portent notamment sur les actions suivantes :
 - S'assurer du respect de la législation pétrolière nationale y compris la réglementation douanière, fiscale et sociale applicable, du CEP du bloc C8 et de tous accords y relatifs;
 - S'assurer de la fiabilité, de l'exactitude et de la réalité des coûts pétroliers imputables au bloc C8, et le cas échéant, à l'Unité GTA;
 - S'assurer de la valeur probante des supports justificatifs présentés par l'opérateur;
 - S'assurer du respect des recommandations issues des différents comités techniques et comités d'opérations issus du JOA du bloc C8, et le cas échéant pour GTA, des différents comités techniques et comités d'opérations issus du UUOA;
 - S'assurer du respect des procédures de passation des marchés et d'approbation des WP&B ainsi que des contrats telles qu'exigées par le CEP et du JOA du bloc C8, et le cas échéant pour GTA, telles qu'exigées par le UUOA.
 - S'assurer que les coûts pétroliers sont effectivement imputables au bloc C8 et, le cas échéant, à l'Unité GTA ;
 - Détailler et motiver toute non-conformité et/ou réserve éventuelles sur les coûts imputables au bloc C8 ;
 - Mettre en exergue et faire ressortir séparément suivant la présentation des tableaux du Multiyear work programme and budget, les coûts pétroliers recouvrables

imputables à la Découverte de GTA, en en spécifiant la partie qui est imputable au bloc C8 conformément aux accords d'unitisation. Détailler et motiver toute non-conformité et/ou réserve éventuelles sur ces coûts.

- Mettre en exergue, et faire ressortir séparément suivant la présentation des tableaux du Multiyear work programme and budget, les coûts pétroliers liés à l'unité GTA et qui sont encourus avant la date de notification de la participation de l'Etat, que la SMH aura à rembourser en application des termes du CEP et du JOA du bloc C8 (Coûts Passés).
 - S'assurer du Cut-off entre les coûts à auditer et les coûts couverts par les précédentes missions d'audit afin d'éviter tout risque de double emploi.
 - Réaliser toute autre action, due diligence et vérification habituellement requises dans une mission d'audit de coûts pétroliers pour s'assurer de la pertinence, de la véracité, de la régularité et du niveau raisonnable des coûts facturés déclarés.
5. La mission se déroulera dans les locaux de l'Opérateur (BP) à Nouakchott, à Dakar et/ou à Londres. La durée de la mission est estimée à trois (03) mois dont deux (2) mois de travail de terrain.
6. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation intellectuelle décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives, dans ce cas un acte de groupement signé par les différents membres du groupement est exigé.
7. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- a) Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Président de la Commission de Passation des Marchés Public de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures ;
- b) Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission) du Cabinet ;

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

- a) Le bénéficiaire de la mission ;
- b) La période de réalisation de la mission ;
- c) Une présentation sommaire de la mission.

La SMH se réserve le droit de demander au Consultant retenu de justifier certains aspects de ses qualifications.

8. Les critères de sélection sont définis comme suit :

Expérience	Critère	Note
Générale	Expérience générale dans le domaine de l'Audit/20 pts

Spécifique	a/ Expérience spécifique dans le domaine de l' audit des Coûts Pétroliers et des Contrats de Partage de Production et/ou Contrats d'Associations Pétrolières/40 pts
	b/ Expérience spécifique dans le domaine dans le domaine de l' audit des Coûts Pétroliers des champs commun pétroliers (Unitisation...)/40 pts
Total	/100 pts

9. La méthode de sélection des consultants sera basée sur les Qualifications du Consultant (QC) telles que décrites dans le Décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des Marchés Publics.
10. Le Contrat sera rémunéré au forfait.
11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des Termes de référence du lundi au jeudi, de 9h00 à 16h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00, à l'adresse suivante :
 Société Mauritanienne des Hydrocarbures,
 ILOT K Rue 42-133 N° : 349
 Nouakchott Mauritanie
 Tél : + 222 45 25 59 93 - Fax : +222 45 25 59 92
 E-mail : a.saibout@smhpm.mr ; dgsmh@smhpm.mr
 Cc : baha@smhpm.mr ; ma.mohamedou@smhpm.mr ; secretariat.cpmp@smhpm.mr
12. Les manifestations d'intérêt doivent être placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention « A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la SMH,» et devront être déposées à l'adresse Société Mauritanienne des Hydrocarbures, ILOT K Rue 42-133 N° : 349 Nouakchott Mauritanie, au plus tard le 23/12/2021 à 10h00.
13. L'ouverture des Manifestations d'Intérêts aura lieu, le 23/12/2021 à 10h00, à l'adresse suivante :
 Société Mauritanienne des Hydrocarbures, ILOT K Rue 42-133 N° : 349 Nouakchott Mauritanie.

Fait à Nouakchott le 07/11/2022

Directeur Général

Tourad ABDEL BAGHI